

LE REGLEMENT DU JEU DU SIVOM

1) Présentation du jeu

Le présent jeu concours est organisé par le Sivom Mulhouse Sud Alsace, domicilié à Mulhouse 68200, 25 avenue Kennedy, désigné ci-après « l'Organisateur ». Le règlement du présent jeu est déposé en l'Etude de la SCP WEIBEL Patrick WEIBEL et Erick WEIBEL, Commissaires de Justice Associés, sise 5 rue Sainte Catherine, BP 1154, 68053 Mulhouse C01

2) Conditions de participation

Le jeu est ouvert du 26 mai 2025 au 26 juin 2025 inclus à toute personne physique et majeure résidant dans une des communes du périmètre « Collecte Sélective » du Sivom Mulhouse Sud Alsace (territoire m2A), à savoir :

Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

3) Modalités de participation

Une participation par foyer, en répondant exactement aux deux questions liées à l'édition du magazine PRINTEMPS 2025 du Sivom Mulhouse Sud Alsace et sincèrement à l'étude (6 autres questions) sur bulletin papier, papier libre (timbre remboursé sur demande au tarif en vigueur), ou sur le site internet du Sivom Mulhouse Sud Alsace : www.sivom-mulhouse.fr

Date limite de participation : le 26 juin 2025 à minuit.

Les renseignements collectés serviront uniquement à contacter les gagnants.

4) Désignation des gagnants

Par tirage au sort le 2 juillet 2025, parmi les réponses exactes collectées et études remplies, sous contrôle d'un Commissaire de Justice.

5) Présentation des lots

60 entrées au parc zoologique et botanique de Mulhouse valables jusqu'à fin d'année 2025, à raison de 15 lots de 4 entrées par foyer (2 adultes et 2 enfants). Valeur unitaire : adulte : 17,50 euros et enfant : 11,50 euros (tarif individuel)

Les lots ne peuvent être ni échangés, ni remboursés.

6) Information ou Publication du nom des gagnants

Les noms de gagnants seront proclamés à l'occasion du tirage au sort du 2 juillet 2025 et mis en ligne à compter du 3 juillet 2025 sur le site internet de l'organisateur : www.sivom-mulhouse.fr

7) Retrait des lots

Les lots seront mis à la disposition des gagnants à l'accueil du Sivom Mulhouse Sud Alsace situé au 3^{ème} étage, 25 avenue Kennedy, 68200 Mulhouse, ou par envoi postal sur demande à l'adresse mail suivante : contact@sivom-mulhouse.fr, à compter du 3 juillet 2025 jusqu'au 29 août 2025. Au-delà de cette échéance, les lots ne seront plus disponibles.

Selon les modalités stipulées, à savoir la publication de la liste de gagnants sur le site internet du Sivom Mulhouse Sud Alsace : www.sivom-mulhouse.fr à compter du 3 juillet 2025.

Les gagnants seront informés par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique, d'où la nécessité de remplir cette information prévue sur le bulletin de participation.

A défaut, les lots seront mis à la disposition des gagnants à l'accueil du Sivom Mulhouse Sud Alsace situé au 3^{ème} étage, 25 avenue Kennedy, 68200 Mulhouse, à compter du 3 juillet 2025 jusqu'au 29 août 2025. Au-delà de cette échéance, les lots ne seront plus disponibles.

8) Dépôt légal et consultation du règlement

Règlement déposé en l'Etude de la SCP WEIBEL Patrick WEIBEL et Erick WEIBEL, Commissaires de Justice Associés, sise 5 rue Sainte Catherine, BP 1154, 68053 Mulhouse C01, et disponible sur simple demande au Sivom Mulhouse Sud Alsace : 03 89 43 21 30 ou contact@sivom-mulhouse.fr

Remboursement des demandes formulées par voie postale sur la base du tarif en vigueur.

9) Contractualisation

La participation au jeu emporte acceptation du règlement. Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation.

L'organisateur se réserve la possibilité d'écourter, prolonger, modifier ou annuler le jeu.

10) Gratuité

Ce jeu entièrement gratuit n'entraîne aucune obligation d'achat.

11) Litiges et responsabilité

L'organisateur exclu tout dédommagement qui résulterait de la participation au jeu, de la renonciation à participer en cas d'avenant, d'une quelconque modification du règlement, de l'acceptation ou de l'utilisation d'un lot.

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

12) Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier ou courriel à l'adresse de l'organisateur : Sivom Mulhouse Sud Alsace, 25 avenue Kennedy, 68200 Mulhouse, ou : contact@sivom-mulhouse.fr